



## Litige demission congés payés

Par **jejedu78**, le **26/02/2019** à **20:09**

Bonjour,

je travaille comme receptionniste dans un hotel a paris depuis 1 an. J'ai donne ma demission il y a une semaine, et j'avais auparavant pose mes congés payés pour fin mai (qui ont été acceptés par écrit par l'employeur).

Cependant, celui-ci m'impose de me les faire poser fin mars (la dernière semaine de ma période de préavis) au lieu de me demander la date que je souhaite ou bien me les payer.

Est-ce légal ?

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

Bonne soirée

Par **morobar**, le **27/02/2019** à **09:11**

Bonjour,

C'est irrégulier et idiot en sus, car les congés payés reportent d'autant la fin du préavis qui demeure alors suspendu.

L'employeur doit payer l'indemnité compensatrice de CP.

S'il persiste et vous renvoie chez vous, vous lui adressez une LR/AR lui indiquant que vous poursuivrez le recouvrement de ces congés.

Et vous le faites, c'est gratuit juste un bout de papier à remplir au greffe du conseil des prudhommes saisi en formation de référé.